FAVR

Agenda&Activités FAVR 2022

Novembre

Rencontre mensuelle mercredi 30.11.2022 à 19h00,
en mode comodal (visioconférence et présentiel).

Les travaux du mois au rucher (Claude Pfefferlé)

Exposé du soir : «Programme de sélection de la commission d'élevage de la SAR»
par Julien Balet

Source cliché : Beekeeping Злий Рибак

S’assurer que les colonies ne soient pas dérangées par une branche qui frappe le chapiteau. Isoler. Abriter du vent.
Contrôler la stabilité des bancs. Dégager la neige des entrées pour une bonne aération.

Ne pas déranger…
mais visites régulières au rucher.

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

3

Ruches renversées par le vent, le poids de la neige, la chute d'un arbre ou un animal…

La condensation sur planche d’envol signe l’activité de la colonie

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

La condensation sur la planche d’envol signe une bonne vitalité de la colonie qui produit de la chaleur.

La grappe

La grappe se positionne souvent où la température est la plus favorable, proche d'une paroi ensoleillée et sous le couvre-cadres.
On peut réduire le volume en éliminant 2 cadres et en interposant 2 partitions isolées haute performance (PIHP) en rive.

Ennemi public no 1

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

6

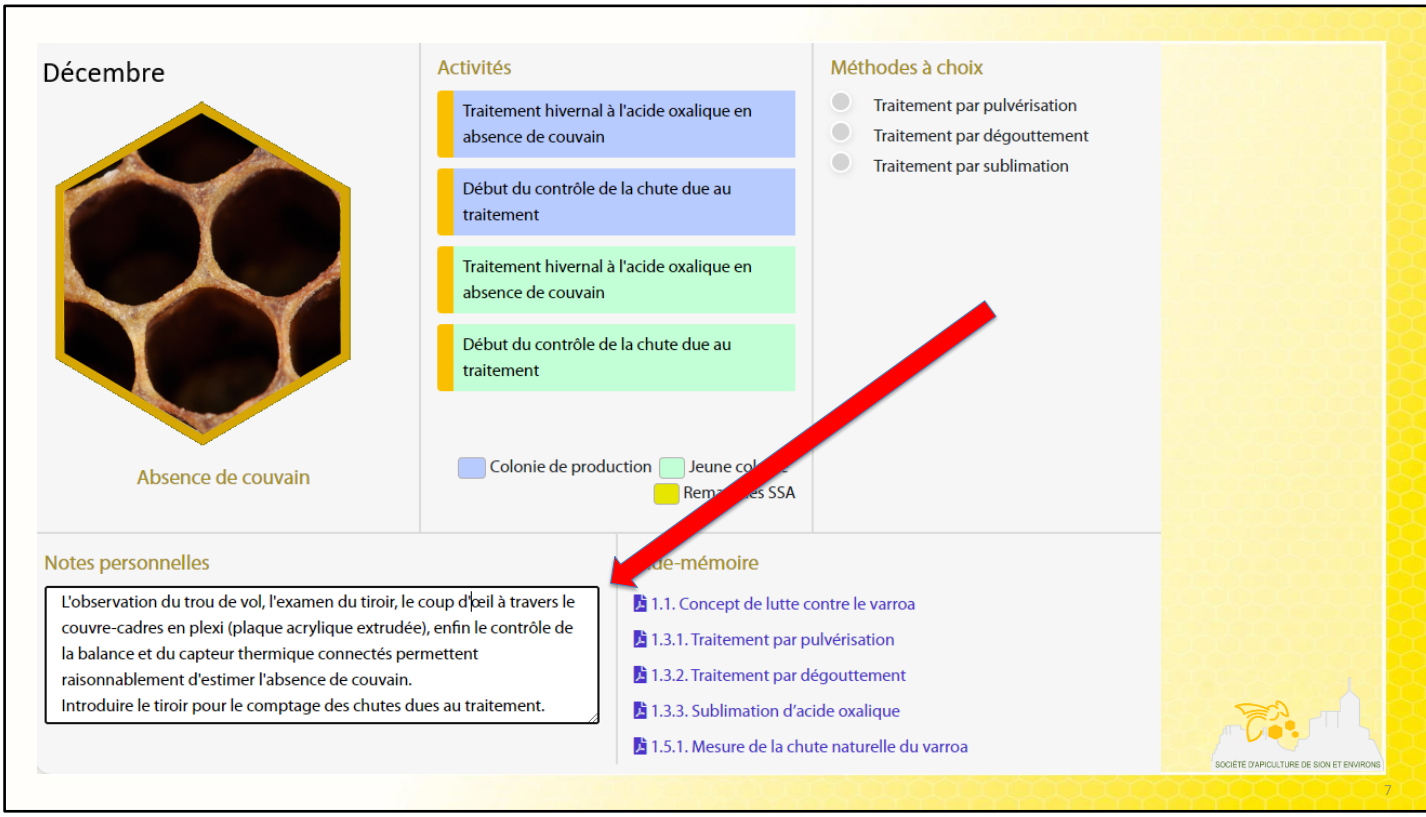

L'observation du trou de vol, l'examen du tiroir, le coup d'œil à travers le couvre-cadres en plexi (plaque acrylique extrudée), enfin le contrôle de la balance et du capteur thermique connectés permettent raisonnablement d'estimer l'absence de couvain, surtout si les statistiques météo comptabilisent 3 semaines de froid ininterrompu.
Introduire le tiroir pour le comptage des chutes dues au traitement.

Traitements du varroa (selon concept d'apiservice)

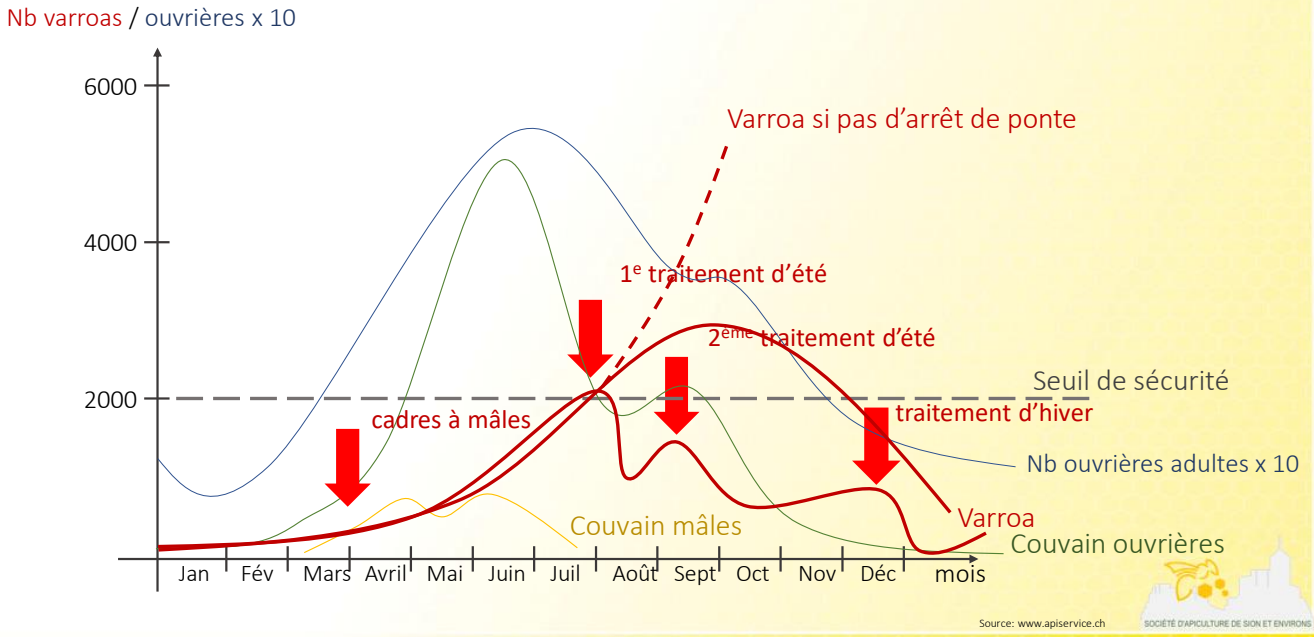

Cadres à mâles à poser dès que les cirières se mettent à bâtir (floraison des pissenlits). 3 découpes du couvain de mâles permettent de diminuer la population des varroas de 50%.
Le 1er traitement d'été est appliqué immédiatement après la dépose des hausses et un nourrissement conséquent au sirop 75%.
Le 2e traitement d'été du début septembre vise à faire chuter drastiquement la population des Varroas.
Le traitement d'hiver, hors couvain, vise à maintenir le nombre de Varroas dans la ruche en-dessous de **50** (Dainat, 2012).
Une colonie non traitée meurt en 6 à 24 mois. Sa mort est précipitée par une synergie des Varroas avec des infections virales.
La dynamique de la population des Varroas peut être très variable entre ruches d'un même rucher. Elle dépend de caractéristiques de l'hôte et du milieu : disponibilité en couvain, présence de couvain mâle, essaimage, immunité de l'hôte (capacité à se défendre), climat et disponibilité en nectar.
Pendant la phase de phorésie, Varroa destructor peut changer d'hôte dans la ruche mais aussi passer d'une colonie à l'autre.
Si Varroa destructor a une préférence pour les nourrices (avec corps gras très développé) qui s'occupent du couvain, on le trouve aussi sur des butineuses qui voyagent hors de la ruche.

1.1. Concept de lutte contre le varroa

Mois	Mesures			Groupe aide-mémoire
Février				
Mars	Installer le cadre à mâles, suivi de plusieurs découpes du couvain de mâles operculé			Endiguer la prolifération varroa
Avril	Formation de jeunes colonies			
Mai	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 3 varroas par jour ➔ traitement d'urgence			Diagnostic-varroa/ Traitement d'urgence
Juin	Découpe du couvain de mâles/Formation de jeunes colonies			Endiguer la prolifération varroa
Juillet	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 10 varroas par jour ➔ traitement d'urgence ou traitement estival immédiat (avec ou sans acide formique)			Diagnostic-varroa/ Traitement d'urgence ou estival
	1er traitement estival au choix sans ou avec acide formique	Commencer 1ère moitié de juillet	Sans acide formique (Arrêt de ponte, Méthode du rayon-piège ou Retrait total du couvain)	Autres méthodes de traitement
		ou		
		Commencer avant fin juillet	Avec acide formique	Traitement estival
Août				
Septembre	2ème traitement estival	Commencer au plus tard mi-sept.	Toujours avec acide formique	Traitement estival
Octobre				
Novembre	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 5 varroas par jour ➔ traitement immédiat avec acide oxalique			Diagnostic-varroa
Décembre	Traitement à l'acide oxalique en absence de couvain			Traitement hivernal
Janvier	Mesurer la chute due au traitement Si plus de 500 acariens sur le fond durant les 2 semaines qui suivent le traitement hivernal ➔ répéter le traitement hivernal (pulvérisation ou évaporation)			Diagnostic-varroa/ Traitement hivernal

Endiguer la prolifération varroa Evaluer l'infestation varroa Traiter

Traitement

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

9

Dépistage : si > 5 chutes naturelles : traitement ac. oxalique sans tenir compte de la présence de couvain
Courant décembre il faut appliquer le dernier traitement de la saison contre le varroa.
C'est le (court) moment pendant lequel la colonie est vraisemblablement sans couvain.
Il faut impérativement traiter hors couvain pour que l'acide oxalique agisse sur les varroas phorétiques et que la ruche compte moins de 50 varroas le 01.01.2023 !

Statistiques des températures

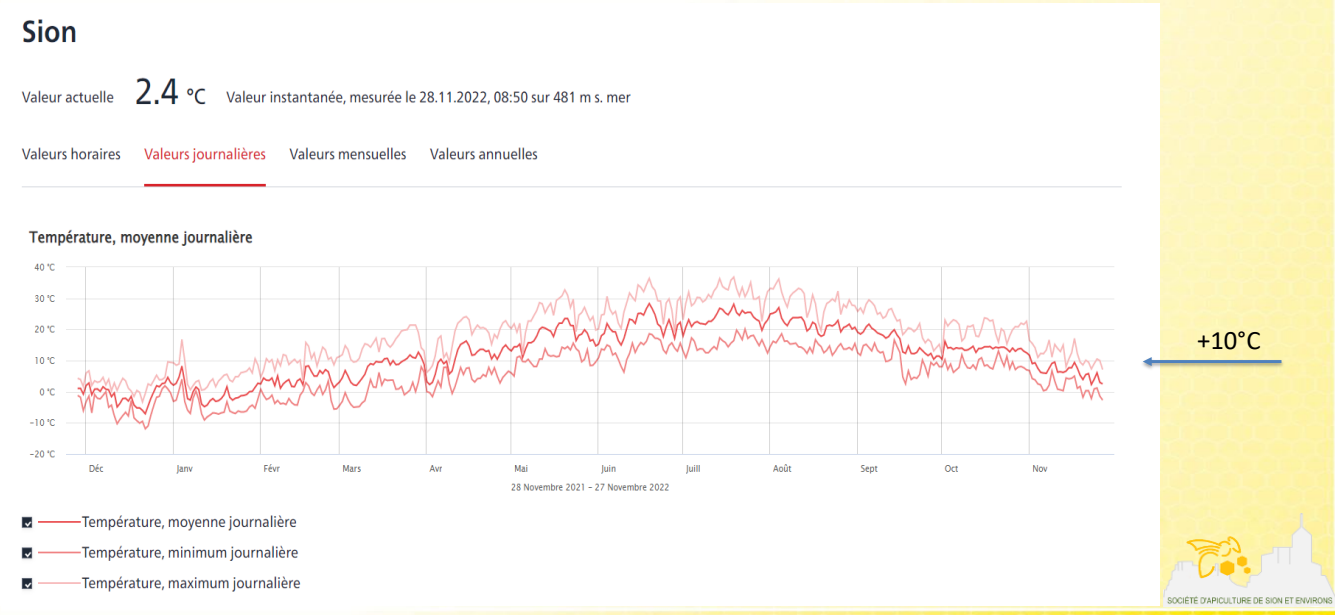

Depuis début novembre les températures moyennes mesurées en plaine du Rhône n'ont pas dépassé les 10°C. Il faut garder que la température maximale ne dure pas longtemps et ce n'est pas elle qui va pousser la reine à pondre.

Par temps nuageux/couvert les maxima/minima sont proches de la moyenne journalière.

Ruche connectée…

Courbes supérieures = poids (stable)

Courbes inférieures = la température à l'intérieur des ruches ne dépasse pas 10°C : pas de couvain !

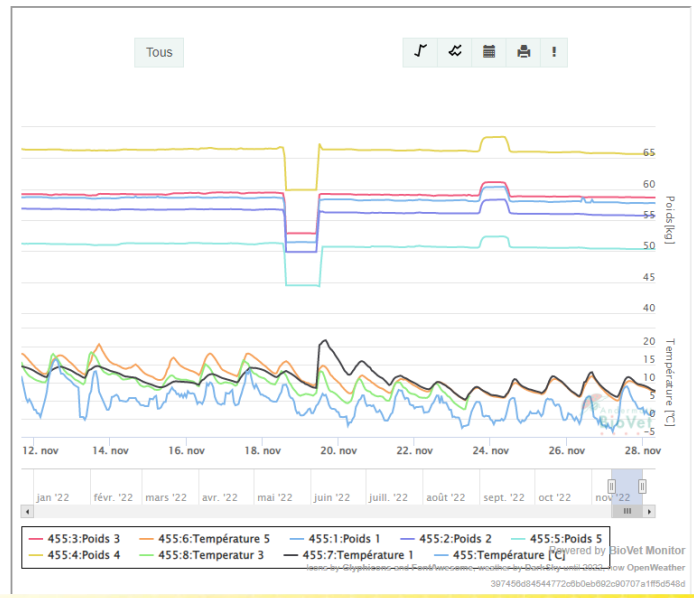

Lorsque tout le couvain a émergé, la colonie commence à former la grappe hivernale pour diminuer la production de chaleur et la consommation de nourriture.

Coup d’œil sans ouvrir…

La colonie occupe tous les cadres :
le couvain est certainement présent.

La colonie s’est regroupée sur 5 cadres :
le couvain est probablement absent.

13

L’observation de la colonie (grappe hivernale) à travers le plexi du couvre-cadres permet d’estimer le moment idéal pour le traitement d’hiver sans ouvrir la ruche.
Avec l’arrivée du froid, la colonie s’est regroupée sous le couvre-cadres et contre la paroi sud de la ruche : c’est l’endroit le plus chaud.

BIENENGESUNDHEITSDIENST
SERVICE SANITAIRE APICOLE
SERVIZIO SANITARIO APISTICO
apiservice

1.3.1. Traitement par pulvérisation d'une solution d'acide oxalique

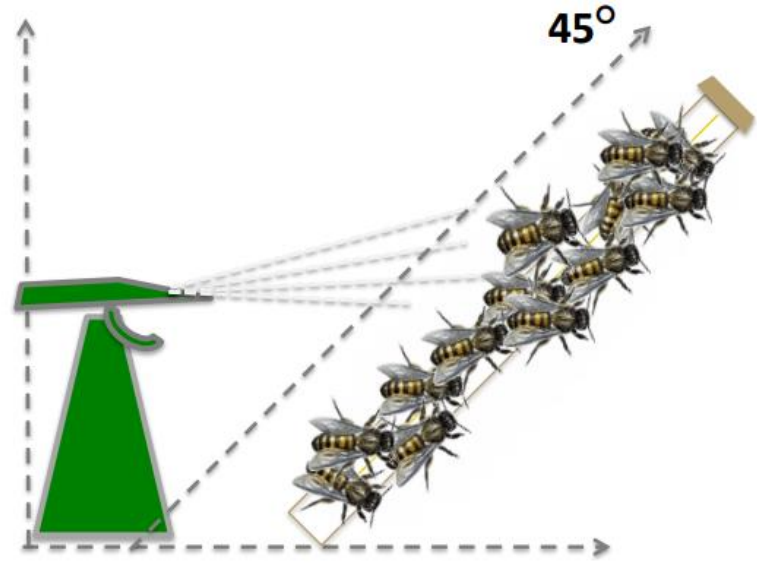

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

14

Gants/masque !
Vaporiser env. 3 à 4 ml Oxuvar 5.7% de chaque côté des cadres.

BIENENGESUNDHEITSDIENST
SERVICE SANITAIRE APICOLE
SERVIZIO SANITARIO APISTICO
apiservice

1.3.2. Traitement par dégouttement

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

15

Gants/masque !
Pour un traitement efficace, les allées entre les rayons ne doivent pas être obstruées par des ponts de cire.
La température extérieure doit être inférieure à 5°C (contrairement aux indications des notices d'emballage).
Faire couler dans chaque allée 5-6 ml Oxuvar 5.7%

BIENENGESUNDHEITSDIENST
SERVICE SANITAIRE APICOLE
SERVIZIO SANITARIO APISTICO
apiservice

1.3.4. Sublimation d'acide oxalique

Inhalation	Les vapeurs peuvent être mortelles.
Peau	Peut provoquer de graves blessures.
Yeux	Très dangereux, brûlures profondes.
Ingestion	Ingestion toxique, voire mortelle

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

16

La sublimation de l'acide oxalique nécessite une protection optimale.
Si cela fait plus de quatre semaines que les abeilles sont restées dans la grappe d'hivernage, un vol de propreté devrait avoir lieu avant le traitement.
La température extérieure doit être d'au moins 4°C. Si la grappe est trop compacte, l'acide oxalique n'entrera pas en contact avec les abeilles du centre de colonie.
Sublimer 2 g d'acide oxalique / ruche 12 cadres ou 1 g / ruchette 6 cadres.

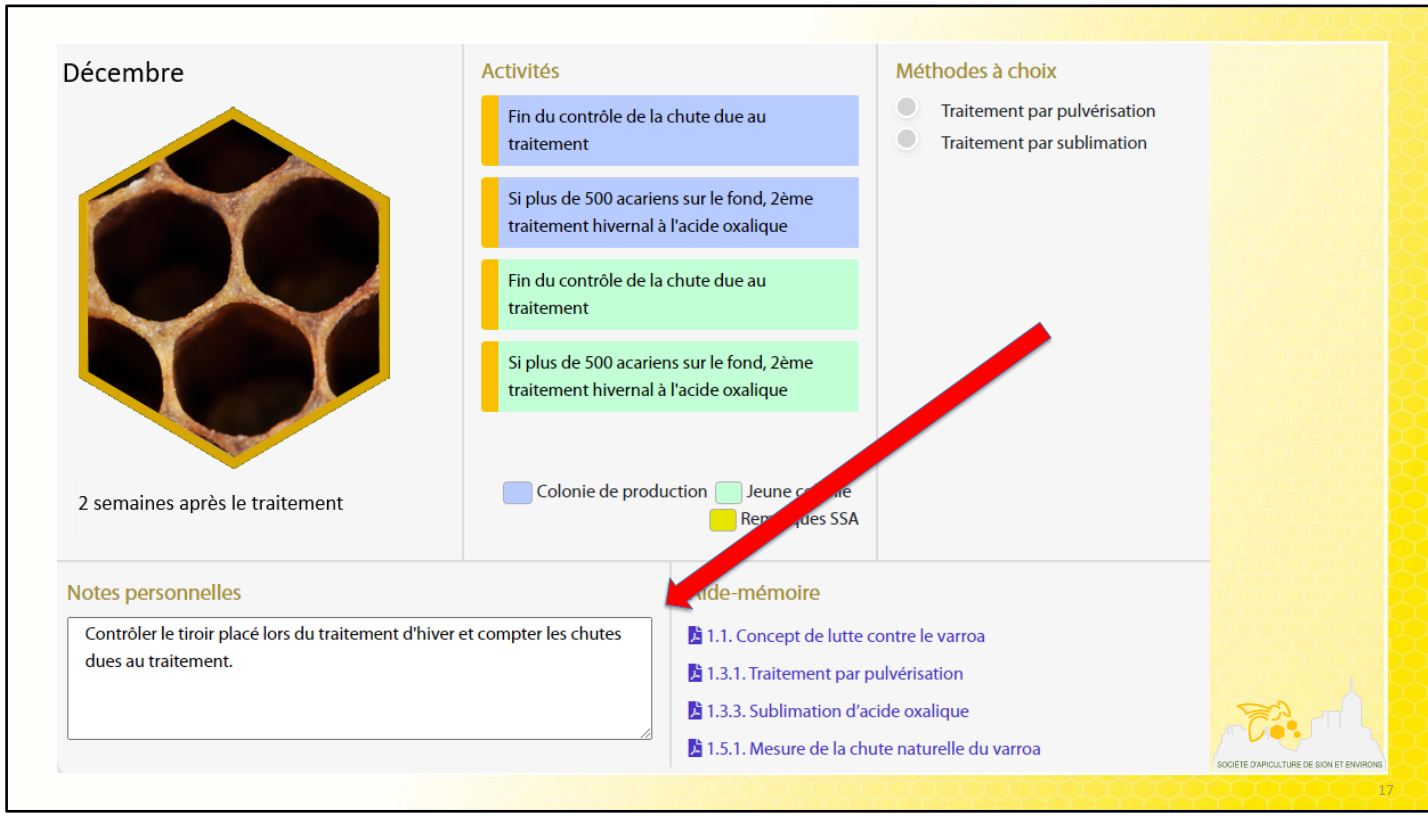

Si nécessaire nouveau traitement avec l'acide oxalique (sublimation) si plus de 500 varroas tombés sur le tiroir pendant les 15 jours qui suivent le traitement !

Remplir les registres des colonies

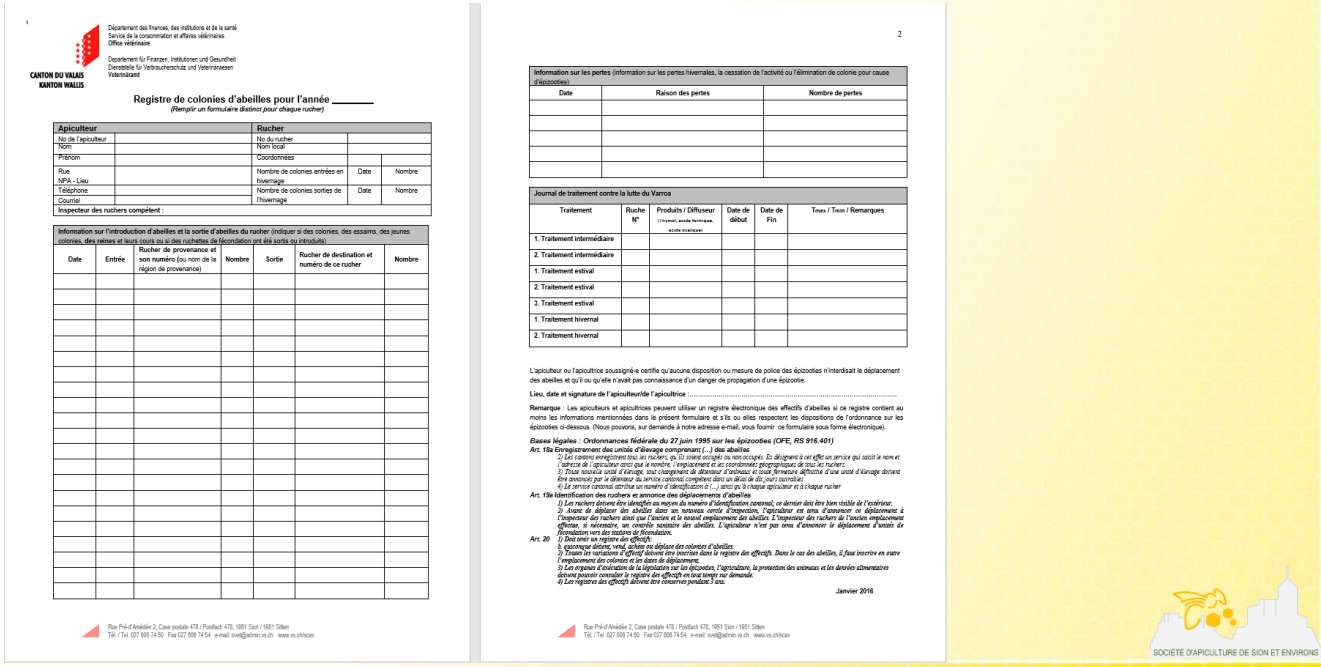

Département des finances, des institutions et de la santé
Service de la consommation et affaires vétérinaires
Office vétérinaire

Département für Finanzen, Institutionen und Gesundheit
Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen
Veterinäramt

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Registre de colonies d'abeilles pour l'année _____
(Remplir un formulaire distinct pour chaque rucher)

Apiculteur		Rucher		
No de l'apiculteur		No du rucher		
Nom		Nom local		
Prénom		Coordonnées		
Rue		Nombre de colonies entrées en hivernage	Date	Nombre
NPA - Lieu				
Téléphone		Nombre de colonies sorties de l'hivernage	Date	Nombre
Courriel				

Inspecteur des ruchers compétent :

Information sur l'introduction d'abeilles et la sortie d'abeilles du rucher (indiquer si des colonies, des essaims, des jeunes colonies, des reines et leurs cours ou si des ruchettes de fécondation ont été sortis ou introduits)

Date	Entrée	Rucher de provenance et son numéro (ou nom de la région de provenance)	Nombre	Sortie	Rucher de destination et numéro de ce rucher	Nombre

Rue Pré-d'Amédée 2, Case postale 478 / Postfach 478, 1951 Sion / 1951 Sitten
Tél. / Tel. 027 606 74 50 Fax 027 606 74 54 e-mail: ovet@admin.vs.ch www.vs.ch/scav

2

Information sur les pertes (information sur les pertes hivernales, la cessation de l'activité ou l'élimination de colonie pour cause d'épizootie)

Date	Raison des pertes	Nombre de pertes

Journal de traitement contre la lutte du Varroa

Traitement	Ruche N°	Produits / Diffuseur (Thymol, acide formique, acide oxalique)	Date de début	Date de Fin	T_{max} / T_{min} / Remarques
1. Traitement intermédiaire					
2. Traitement intermédiaire					
1. Traitement estival					
2. Traitement estival					
3. Traitement estival					
1. Traitement hivernal					
2. Traitement hivernal					

L'apiculteur ou l'apicultrice soussigné-e certifie qu'aucune disposition ou mesure de police des épizooties n'interdisait le déplacement des abeilles et qu'il ou qu'elle n'avait pas connaissance d'un danger de propagation d'une épizootie.

Lieu, date et signature de l'apiculteur/de l'apicultrice :.....

Remarque : Les apiculteurs et apicultrices peuvent utiliser un registre électronique des effectifs d'abeilles si ce registre contient au moins les informations mentionnées dans le présent formulaire et s'ils ou elles respectent les dispositions de l'ordonnance sur les épizooties ci-dessous. (Nous pouvons, sur demande à notre adresse e-mail, vous fournir ce formulaire sous forme électronique).

Bases légales : Ordonnances fédérale du 27 juin 1995 sur les épizooties (OFE, RS 916.401)

Art. 18a Enregistrement des unités d'élevage comprenant (...) des abeilles
2) Les cantons enregistrent tous les ruchers qui y soient occupés ou non occupés. Ils désignent à cet effet un service qui saisit le nom et l'adresse de l'apiculteur ainsi que le nombre, l'emplacement et les coordonnées géographiques de tous les ruchers.
3) Toute nouvelle unité d'élevage, tout changement de détenteur d'animaux et toute fermeture définitive d'une unité d'élevage doivent être annoncés par le détenteur au service cantonal compétent dans un délai de dix jours ouvrables.
4) Le service cantonal attribue un numéro d'identification à (...) ainsi qu'à chaque apiculteur et à chaque rucher

Art. 18a Identification des ruchers et annonce des déplacements d'abeilles
1) Les ruchers doivent être identifiés au moyen du numéro d'identification cantonal, ce dernier doit être bien visible de l'extérieur.
2) Avant de déplacer des abeilles dans un nouveau cercle d'inspection, l'apiculteur en sera d'annoncer ce déplacement à l'inspecteur des ruchers ainsi que l'ancien et le nouvel emplacement des abeilles. L'inspecteur des ruchers de l'ancien emplacement effectue, si nécessaire, un contrôle sanitaire des abeilles. L'apiculteur n'est pas tenu d'annoncer le déplacement d'unités de fécondation vers des stations de fécondation.

Art. 20 1) Doit tenir un registre des effectifs :
b. quiconque détient, vend, achète ou déplace des colonies d'abeilles.
2) Toutes les variations d'effectif doivent être inscrites dans le registre des effectifs. Dans le cas des abeilles, il faut inscrire en outre l'emplacement des colonies et les dates de déplacement.
3) Les organes d'exécution de la législation sur les épizooties, l'agriculture, la protection des animaux et les denrées alimentaires doivent pouvoir consulter le registre des effectifs en tout temps sur demande.
4) Les registres des effectifs doivent être conservés pendant 3 ans.

Janvier 2016

Rue Pré-d'Amédée 2, Case postale 478 / Postfach 478, 1951 Sion / 1951 Sitten
Tél. / Tel. 027 606 74 50 Fax 027 606 74 54 e-mail: ovet@admin.vs.ch www.vs.ch/scav

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

Le documents sous Word, donc modifiable, se trouve sous : https://www.2imanagement.ch/fr/divers/liens/wwwapisionch/documents/inspectorat-183

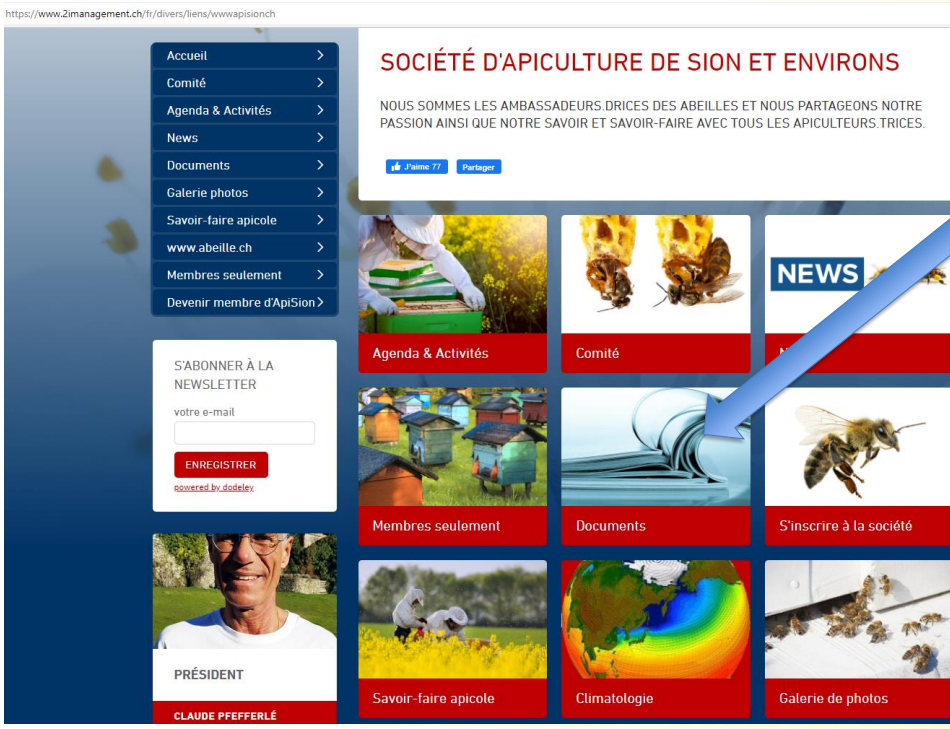

www.apision.ch

Société d'apiculture de Sion et environs

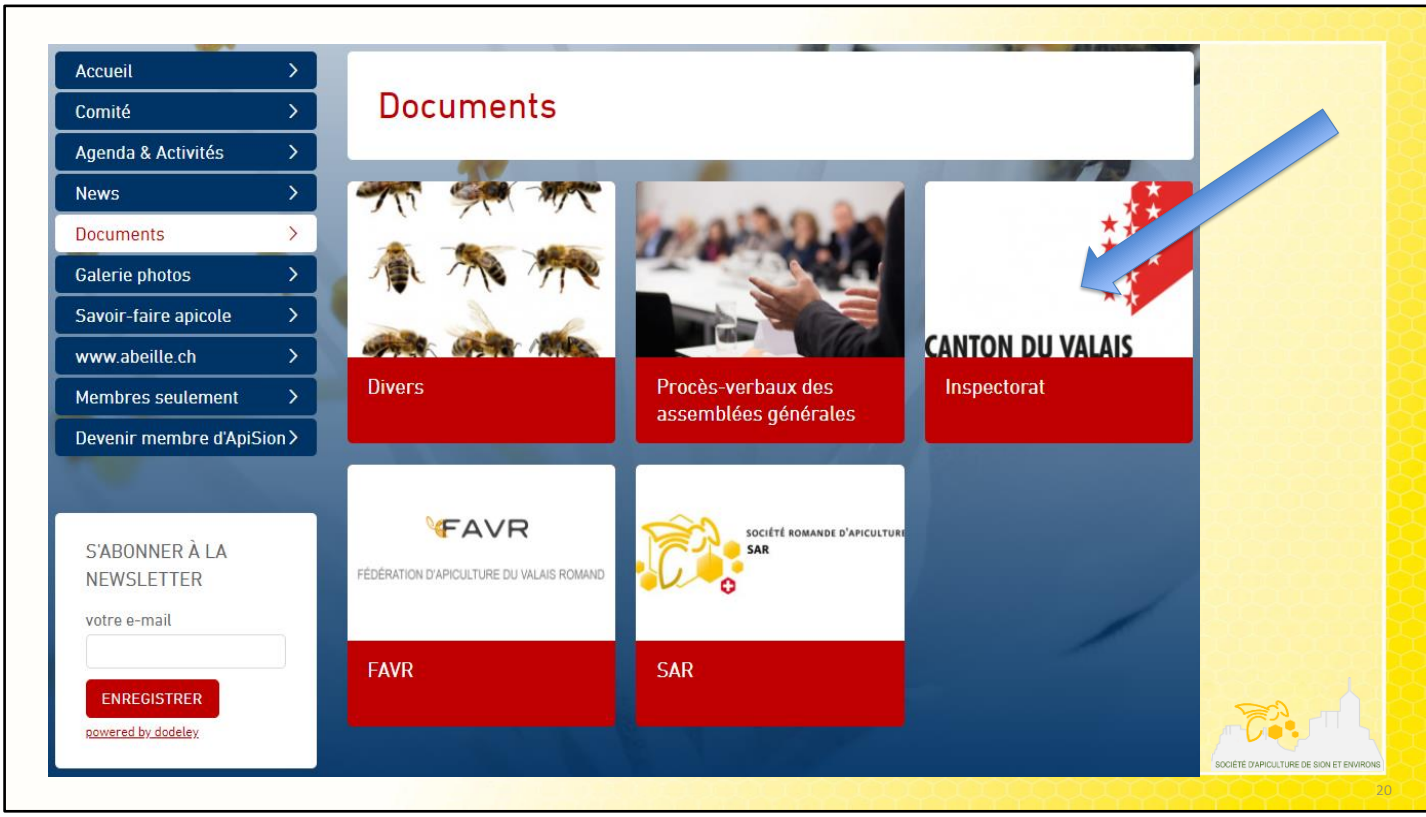
Accueil
Comité
Agenda & Activités
News
Documents
Galerie photos
Savoir-faire apicole
www.abeille.ch
Membres seulement
Devenir membre d'ApiSion
S'ABONNER À LA NEWSLETTER
votre e-mail
ENREGISTRER
powered by dodeley
Documents
Divers
Procès-verbaux des assemblées générales
CANTON DU VALAIS
Inspectorat
FAVR
FÉDÉRATION D'APICULTURE DU VALAIS ROMAND
FAVR
SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR
SAR
SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS
20

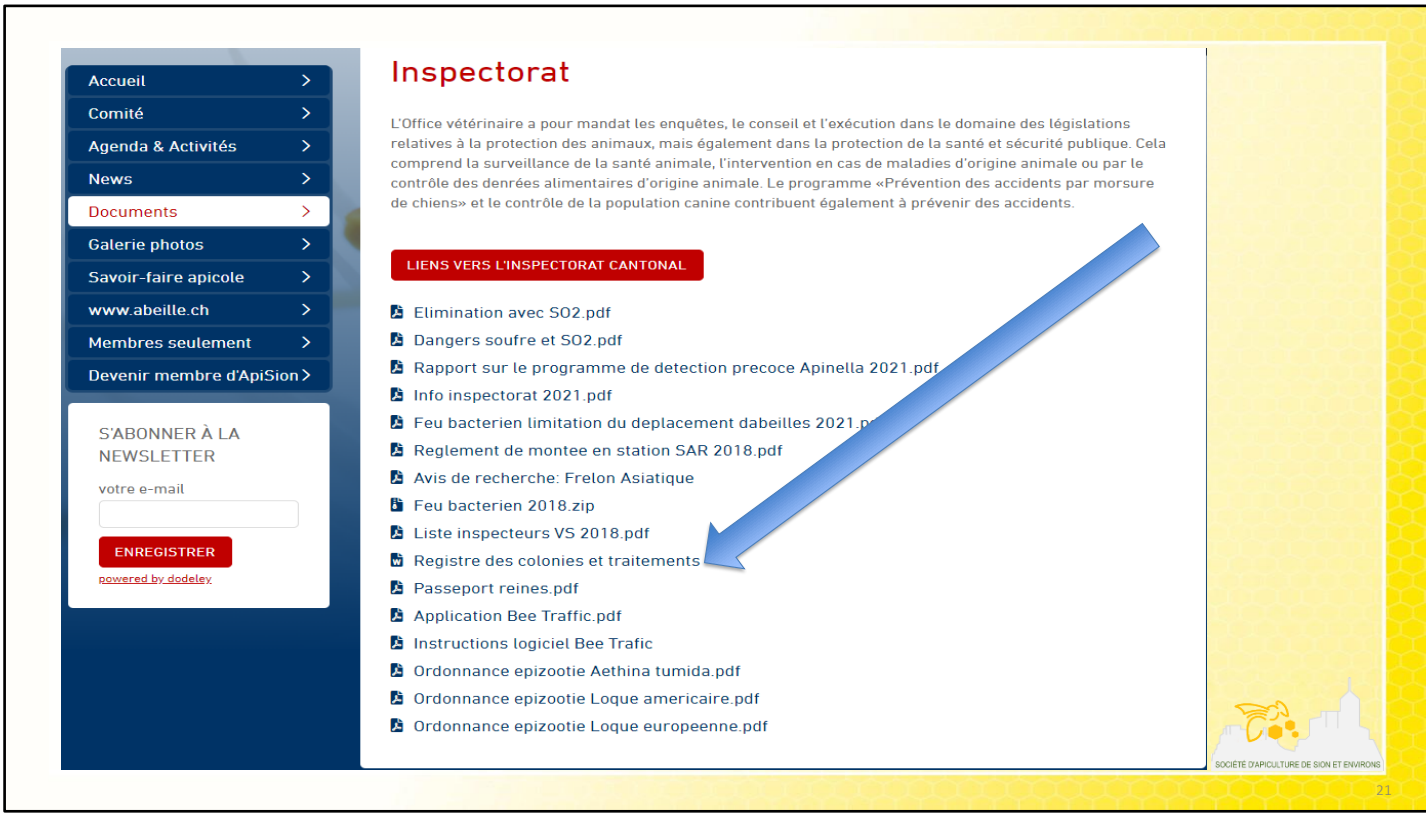

Registre des colonies à remplir 2 x / an. A archiver au rucher pendant 3 ans, à la disposition de l'inspecteur.

Nourrir ???

22

En règle générale, c'est en automne que l'on anticipe l'hivernage des ruches en donnant aux abeilles de la nourriture. Suivant les régions, on considère que 16 kilos de réserves suffisent à l'hivernage d'une colonie.

QUAND NOURRIR LES ABEILLES ?

Généralement, on utilise un pèse ruche pour évaluer l'état des réserves de miel : une ruche a besoin de 15 à 20 kg de nourriture pour hiverner dans de bonnes conditions. Par exemple, on estime qu'une ruche Dadant doit être nourrie si elle pèse moins de 35 kg. Les trop grandes quantités de réserves automnales réduisent la place dont la reine a besoin pour sa ponte. Cela peut entraîner de grandes mortalités à la fin de l'hiver, par manque d'émergence d'abeilles d'hiver en octobre/novembre.

QUE CHOISIR COMME NOURRITURE ?

Le sirop (concentré) s'utilise plutôt en fin de saison, après la récolte du miel, puis à l'automne. Il permet de compenser les faibles réserves des colonies après l'extraction du miel des hausses. Le sirop est un type de nourrissement liquide et peut-être stocké en réserves par les abeilles en attendant l'hiver.

Le candi est un type de nourrissement solide qui se présente sous forme d'une pâte sucrée. On l'utilise essentiellement en hiver, en cas de grave disette.

Le candi ne peut pas être stocké par les abeilles et il est donc immédiatement consommé. C'est pour cette raison que l'on préfère toujours le sirop au candi et que ce dernier n'est utilisé qu'en situation d'urgence : lorsque les réserves sont trop basses ou la colonie trop faible.

La température est un autre paramètre à prendre en compte pour choisir quel type de nourriture servir aux ruches. En effet, le sirop n'est pas consommé par les abeilles en dessous de 13-14 °C.

En règle générale, on préfère le sirop en automne pour préparer l'hivernage et on donne du candi en hiver… si besoin.

On recommande d'utiliser du candi durant la saison froide, même en cas de hausse des températures puisque le stockage et la transformation du sirop impliquent de gros efforts pour sa transformation en miel par les abeilles.

Moyen mnémotechnique : heure d'hiver = candi ; heure d'été = sirop.

Candi

Préparer du candi pour être prêt au printemps prochain, au cas où les colonies auraient des réserves insuffisantes…

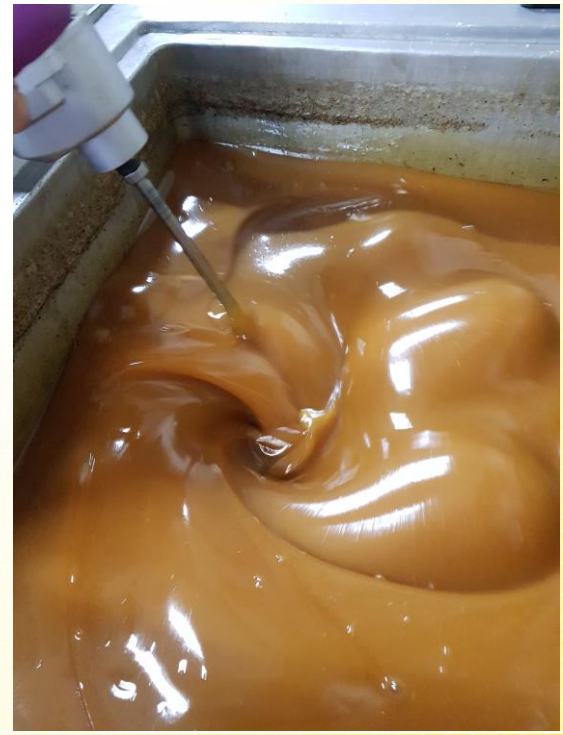

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

23

Recette candi à froid : sucre glace, eau, éventuellement protéines. Ne pas incorporer de miel si on envisage d'utiliser ce candi pour les ruchettes de fécondation destinées aux stations de fécondation (à cause du risque de transmission de la loque).

Candi

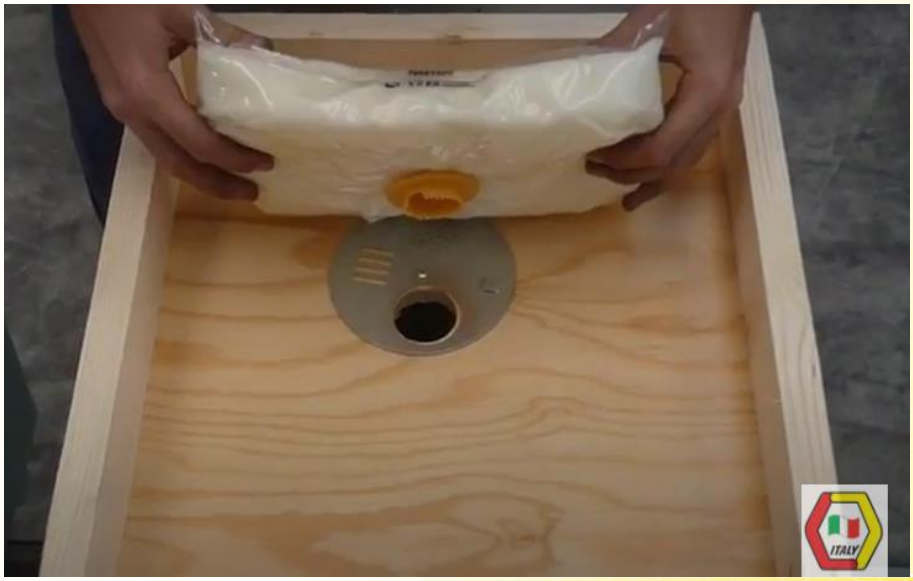

Positionner le candi au plus près (de la tête) des cadres.

Couleur royale 2023

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

Take home message

Surveiller l'hivernage et contrôler la force de la colonie

Surveiller la mortalité naturelle des abeilles

Traitement d'hiver hors couvain

Fédération d'Apiculture du Valais Romand

Cher(e)s ami(e)s de l'apiculture,
Les cours débutant connaissent année après année un succès grandissant, preuve de l'engouement pour l'apiculture, l'abeille et les cours dispensés. Les inscriptions pour les cours de 2023 seront ouvertes le **01.12.2022 dès 6h00 du matin**.

https://www.favr.ch/cours-perfectionnement

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

27

Merci pour votre attention

www.apiSion.ch
www.abeille.ch
www.miel.ch

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS